

Congrès annuel de l'INLUCC – « La e-gouvernance pour renforcer la transparence et la redevabilité »

Discours de Xavier Cadoret, Vice-Président du Congrès – présentation des travaux du Congrès et des bonnes pratiques de e-gouvernance au niveau local

Mercredi 9 décembre 2020 - 11:30

Chers participants,

Je tiens à remercier les organisateurs pour leur invitation à ce Congrès de l'INLUCC.

C'est un plaisir pour moi que de m'adresser à vous, en ma qualité de Vice-président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Au niveau national, je suis aussi maire de Saint-Gérard-le-Puy, dans l'Allier, et membre actif de l'Association des Maires de France.

Le Congrès est, au sein du Conseil de l'Europe, le porte-parole des collectivités territoriales de la grande Europe des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Notre assemblée réunit en son sein 648 membres, élus dans plus de 150 000 collectivités dont la diversité et la complémentarité font la richesse de l'expertise du Congrès.

Créé en 1994 en reconnaissance du rôle croissant des pouvoirs locaux et régionaux dans la gestion des affaires publiques, notre Congrès œuvre depuis à renforcer la démocratie territoriale, à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs compétences mais également à assurer que leurs intérêts soient justement pris en compte par les autres niveaux de gouvernance.

Notre travail prend la forme d'élaboration de normes et de recommandations visant à plus d'autonomie locale et à plus de concertation, pour le bénéfice des citoyens.

Le Congrès est également un forum de discussion entre des hommes et des femmes élu.e-s, qui cherchent ensemble les moyens d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

Depuis plusieurs années, ce Forum s'est élargi au-delà des frontières européennes dans le cadre de notre Partenariat Sud-Med, et la Tunisie bénéficie aujourd'hui du statut de Partenaire pour la démocratie locale, ce qui permet à une délégation d'élus tunisiens de contribuer à nos travaux.

Ce dialogue politique est complété par une coopération technique qui remonte aux travaux sur la Constitution tunisienne. Le Congrès a également contribué à la rédaction du Code des collectivités locales et observé les élections municipales de mai 2018, ayant offert, pour la première fois, des représentants locaux élus directement par le peuple.

La vague de décentralisation à l'œuvre en Tunisie entraîne une plus grande attention sur la qualité de la gouvernance au niveau des municipalités et sur le travail des représentants locaux – désormais élus. Les efforts doivent donc se concentrer sur la provision de réponses efficaces et appropriées aux besoins des citoyens, y compris leur demande d'une plus grande

transparence de la prise de décisions publiques et un engagement plus important dans ce processus.

Dans le même temps, les évolutions des technologies de l'information et de la communication lors des deux décennies passées s'imposent au travail des municipalités, à la fois comme sources de défis et d'opportunités.

D'une part, elles supposent une pression accrue dans le sens de plus d'ouverture et de transparence des activités publiques, ce qui a entraîné un accroissement de l'attention des citoyens et de la société civile sur l'action publique.

D'autre part, les évolutions des TIC offrent aux collectivités locales de nouvelles possibilités pour améliorer la qualité de la gouvernance et de la vie locale. Une utilisation optimale des données permet, en outre, d'importants gains écologiques, de temps, d'efficacité et d'argent.

Les risques de corruption sont particulièrement présents au niveau local, notamment à cause de la nature des compétences exercées : constructions, marchés publics, urbanisme, services sociaux. Or, dans le contexte actuel, je pense notamment à la crise de COVID-19 que nous traversons, le climat est à la méfiance voire à la défiance généralisée à l'égard de tous les représentants de la puissance publique.

La lutte contre la corruption et la promotion de l'éthique publique dans la gouvernance locale sont au cœur des priorités du travail du Congrès depuis 2016.

Permettez-moi de vous donner un aperçu des travaux du Congrès en la matière, avec des exemples des solutions qui peuvent être adoptées afin de prévenir la corruption.

La e-gouvernance nous renvoie à tout ce qui peut être traité grâce aux technologies modernes de l'information et de la communication comme moyens de réaliser les objectifs transversaux de l'open government – rappelés, en Tunisie, dans la Constitution et le Code des collectivités.

Le premier objectif est celui de la transparence, c'est-à-dire rendre l'information compréhensible et accessible à tous afin de permettre la participation des citoyens en leur donnant les moyens adéquats pour contrôler l'action publique.

Le second objectif est celui d'assurer la redevabilité des dépositaires de l'autorité publique. Cela revient à permettre aux citoyens de demander des comptes à leurs représentants élus.

L'utilisation des outils électroniques dans le cadre de la gouvernance présente de nombreux atouts. En automatisant certaines procédures, l'e-gouvernance permet de supprimer une partie de la subjectivité humaine puisqu'il n'y a plus d'intérêts personnels entre le représentant de l'autorité publique et le bénéficiaire. Elle exerce aussi un rôle préventif sur le comportement des élus, en permettant un contrôle renforcé des citoyens et de la société civile grâce au décloisonnement de l'information.

La e-gouvernance concerne plusieurs fonctions des municipalités :

➤ **Questions budgétaires**

La e-gouvernance permet de rendre l'information largement disponible pour les citoyens et de les impliquer dans les décisions sur certaines allocations budgétaires et dans le suivi des dépenses de fonds publics.

- La ville de Paris a lancé son processus de « budget participatif » via une plateforme numérique sur laquelle tout habitant peut déposer une proposition de projet, sans condition d'âge ou de nationalité et peut suivre la réalisation des propositions

sélectionnées. Au Portugal, la pratique des budgets municipaux participatifs est très répandue.

- Aux Pays-Bas, de nombreuses municipalités disposent d'un système en ligne pour l'accord et le suivi des subventions accordées par la municipalité (pour qui, dans quel but et pour quel montant) permettant une plus grande transparence de l'utilisation de l'argent public et limitant tout comportement abusif.

➤ **Commande publique et passation de contrats**

Les municipalités engagent des fonds publics, il est donc essentiel qu'elles fournissent au public des informations sur tout le processus d'achat.

- Un excellent exemple en Ukraine : après la révolution, une collaboration unique entre le gouvernement, les entreprises et la société civile a conduit à la création de «**ProZorro**» (« transparent » en ukrainien), un système de passation de marchés en ligne. Son objectif est de rendre les contrats publics plus transparents, réduire la corruption et prévenir la collusion dans le cadre des passations de marchés publics, Le système stock des informations sur tout le processus - de la planification aux paiements une fois le projet achevé. Le Parlement ukrainien a voté une loi imposant que toutes les passations de marchés publics se fassent via ProZorro. Cela a eu pour effet d'augmenter la participation aux appels d'offres et de renforcer la confiance des entreprises et du grand public vis-à-vis de l'équité de la passation de marchés publics en Ukraine. Durant les deux premières années de fonctionnement de la plateforme, 14000 violations signalées, dont la moitié a été résolue avec succès. 1 milliard d'économie a été réalisé.

➤ **Elaboration des lois et des politiques**

Il est impératif d'informer les citoyens et de leur permettre d'influencer les décisions prises en leur nom - lesquelles seront ainsi plus transparentes, judicieuses, mieux adaptées et plus réactives. Cette approche permet d'utiliser l'expertise et l'expérience au quotidien des citoyens. Par ailleurs, l'association des citoyens aux décisions prises en leur nom permet une plus grande adhésion à ces dernières.

- Témoin du déclin de la confiance des citoyens dans l'action publique locale, le Conseil municipal de la ville de Madrid a lancé en 2015 la plateforme en ligne Decide Madrid pour assurer la transparence des procédures et élargir la participation du public aux processus de décision et de dépenses du Conseil. La plateforme permet aux citoyens de façonner les actions de la municipalité en proposant et en soutenant directement des idées de nouvelles législations, ainsi qu'en participant aux consultations organisées par le conseil municipal. La plateforme comprend également un espace de débat qui donne à la ville un accès à l'opinion publique.
- L'approche transparente et participative permet également aux citoyens de contrôler la mise en œuvre de décisions prises à leur nom et l'utilisation appropriée du budget à ces buts.
- Les consultations régulières avec les citoyens par les autorités locales sont un élément sine qua non de la démocratie moderne, et les outils de l'e-gouvernance permettent d'organiser de telles consultations en ligne, même dans la période du confinement.

➤ **Prestation et évaluation des services**

L'e-gouvernance s'applique enfin à la prestation des services grâce à l'information des citoyens sur les éléments de décisions, afin de leur permettre d'influencer les choix publics.

En ligne avec les évolutions actuelles, on constate une tendance au développement de services publics « hybrides » avec des avantages à la fois pour les bénéficiaires, les contribuables et l'administration.

La prestation en ligne des services permet de réduire le nombre d'intermédiaires et d'accélérer les demandes. Les services en ligne les plus développés concernent aujourd'hui les recours en ligne, e-pétitions, ainsi que la collecte de réactions et d'évaluation, y compris des services publics. Ce dernier point permet justement d'assurer une forme de responsabilisation des collectivités qui devraient systématiquement collecter des données auprès des résidents concernant la qualité et l'accessibilité des services et agir en conséquence.

La Tunisie est engagée dans la e-gouvernance: les municipalités de Regueb et du Kef participent déjà au programme local de l'Open Government Partnership. Je salue les efforts de la Tunisie en la matière car je sais que plusieurs services municipaux sont désormais accessibles en version digitale : la délivrance des actes de naissance, des permis de construire et le paiement des taxes municipalisé.

En conclusion, j'aimerais dire que la e-gouvernance appliquée au niveau local ne peut que renforcer la démocratie car elle confère plus de transparence aux processus décisionnels et une plus grande responsabilisation des autorités locales. Or, la transparence et redevabilité comptent parmi les meilleures armes contre la corruption. Il revient aux autorités locales, souvent en consultation avec les autorités centrales, d'établir des politiques, des règles et des procédures sur l'utilisation des outils digitaux dans le cadre de l'e-gouvernance au bénéfice de la démocratie locale.

Merci pour votre attention.